
890 Décret du 18 juillet 2008 portant assentiment à la Convention du Conseil de l'Europe sur la lutte contre la traite des êtres humains, faite à Varsovie le 16 mai

(Moniteur n°294 du 23 septembre 2008 p.49462)

Projet de décret n°565(2007-2008)

Discussion et adoption : séance du 17 juillet 2008, CRI n°26(2007-2008)

MINISTÈRE DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

F. 2008 — 3266

[C - 2008/29432]

18 JUILLET 2008. — Décret portant assentiment à la Convention du Conseil de l'Europe sur la lutte contre la traite des êtres humains, faite à Varsovie le 16 mai 2005 (1)

Le Parlement de la Communauté française a adopté et Nous, Gouvernement, sanctionnons ce qui suit :

Article unique. La Convention du Conseil de l'Europe sur la lutte contre la traite des êtres humains, faite à Varsovie le 16 mai 2005, sortira son plein et entier effet.

Promulguons le présent décret, ordonnons qu'il soit publié au *Moniteur belge*.

Bruxelles, le 18 juillet 2008.

Le Ministre-Président du Gouvernement de la Communauté française,
R. DEMOTTE

La Vice-Présidente et Ministre de l'Enseignement supérieur,
de la Recherche scientifique et des Relations internationales,
Mme M.-D. SIMONET

Le Vice-Président et Ministre du Budget, des Finances, de la Fonction publique et des Sports,
M. DAERDEN

Le Ministre de l'Enseignement obligatoire,
Ch. DUPONT

La Ministre de la Culture et de l'Audiovisuel,
Mme F. LAANAN

La Ministre de l'Enfance, de l'Aide à la Jeunesse et de la Santé,
Mme C. FONCK

Le Ministre de la Jeunesse et de l'Enseignement de Promotion sociale,
M. TARABELLA

—————
Note

(1) *Session 2007-2008.*

Documents du Conseil. — Projet de décret, n° 565-1. — Rapport, n° 565-2.

Compte-rendu intégral. — Discussion et adoption. Séance du 17 juillet 2008.